



santé au travail en limousin

Suivez-nous sur TWITTER :  
[@STL\\_limousin](https://twitter.com/STL_limousin)



# DoC'ActuS

Bulletin d'information du centre de documentation en santé au travail en Limousin

**N° 122, juin 2018**

## Sommaire :

<b>Extraits du journal officiel de la République française</b>	<b>2</b>
<b>Extraits du journal officiel de l'Union européenne</b>	<b>3</b>
<b>Ministère de la santé</b>	<b>4</b>
<b>Ministère du travail</b>	<b>4</b>
<b>Jurisprudence</b>	<b>5</b>
<b>Recommandation</b>	<b>5</b>
<b>Les brèves</b>	<b>6</b>
<b>Rapports et études</b>	<b>9</b>
<b>Sur le web</b>	<b>10</b>
<b>La boîte à outils</b>	<b>10</b>
<b>Les chiffres en plus</b>	<b>11</b>
<b>Nouveautés INRS</b>	<b>12</b>
<b>Congrès, colloques, conférences</b>	<b>12</b>
<b>Save the date !</b>	<b>13</b>
<b>Flashback ...</b>	<b>13</b>





**04/05/2018**

- [Règlement \(UE\) de la Commission n°\(UE\) 2018/675 du 02/05/2018](#) modifiant les appendices de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) en ce qui concerne les substances **CMR**.
- [Règlement \(UE\) de la Commission n°\(UE\) 2018/669 du 16/04/2018](#) modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la **classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges**.

**23 avril 2018**

- [Rectificatif au règlement \(UE\) 2018/589](#) de la Commission du 18 avril 2018 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**), en ce qui concerne le **méthanol**.

**25 avril 2018**

- [Décision d'exécution \(UE\) 2018/636](#) de la Commission du 17 avril 2018 sur l'identification du **phthalate de dicyclohexyle** en tant que substance extrêmement préoccupante au titre de l'article 57, points c) et f), du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil [notifiée sous le numéro C(2018) 2167].

**30 avril 2018**

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2018/660](#) de la Commission du 26 avril 2018 renouvelant l'approbation de la substance active « **bentazone** » conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des **produits phytopharmaceutiques**, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission

**3 mai 2018**

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2018/670](#) de la Commission du 30 avril 2018 modifiant le règlement d'exécution (UE) no 540/2011 en ce qui concerne la prolongation de la période d'approbation des **substances actives** « **bromuconazole** », « **buprofénine** », « **haloxyfop-P** » et « **napropamide** ».

**4 mai 2018**

- [Règlement \(UE\) 2018/675](#) de la Commission du 2 mai 2018 modifiant les appendices de l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**) en ce qui concerne **les substances CMR**.
- [Règlement d'exécution \(UE\) 2018/679](#) de la Commission du 3 mai 2018 renouvelant l'approbation de la **substance active** « **forchlorfenuron** » conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des **produits phytopharmaceutiques**, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission.
- [Règlement \(UE\) 2018/669](#) de la Commission du 16 avril 2018 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la **classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges**.

## 8 mai 2018

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2018/690](#) de la Commission du 7 mai 2018 modifiant le règlement d'exécution (UE) no 540/2011 en ce qui concerne les conditions d'approbation de la **substance active « fenazaquine »**.
- [Règlement d'exécution \(UE\) 2018/691](#) de la Commission du 7 mai 2018 portant approbation de la **substance de base « talc E553B »** conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des **produits phytopharmaceutiques**, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission.
- [Règlement d'exécution \(UE\) 2018/692](#) de la Commission du 7 mai 2018 renouvelant l'approbation de la **substance active « zoxamide »** conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des **produits phytopharmaceutiques**, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission.

## 15 mai 2018

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2018/710](#) de la Commission du 14 mai 2018 renouvelant l'approbation de la **substance active « silthiofam »** conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des **produits phytopharmaceutiques**, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission.

## Ministère de la santé

**Lutte anti-tabac :** Agnès Buzyn salue la baisse d'un million du nombre de fumeurs en France en 2017 et engage le nouveau programme national de lutte contre le tabac 2018-2022. Les premiers résultats du baromètre 2017, diffusés le 29 mai dernier par Santé publique France, attestent de leur impact sur la population : Chez les jeunes, la part des fumeurs quotidiens chez les jeunes de 17 ans a diminué de 23% entre 2014 et 2017, pour atteindre son niveau le plus bas mesuré depuis deux décennies, tandis que dans la population générale, la prévalence du tabagisme quotidien passe de 29,4% en 2016 à 26,9% en 2017, soit une baisse de 2,5 points. Cela représente un million de fumeurs quotidiens de moins en un an. (29/05/2018).

- [Lire le communiqué de presse](#)
- [Les résultats du baromètre 2017 par Santé publique France.](#)
- [Lire le BEH publié à l'occasion de la Journée Mondiale sans Tabac](#)

## Ministère du travail

**Campagne 2018-2019 : Lieux de travail sains.** L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), organise, dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne en sécurité et santé au travail 2014-2020, des campagnes biennales paneuropéennes de sensibilisation aux questions de sécurité et santé au travail, dont le thème pour 2018-2019 est : [« Lieux de travail sains - Maîtriser l'usage des substances dangereuses »](#). (25/05/2018)

- En 2018, la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine accueille à Limoges un grand colloque (Pour en savoir plus : rubrique save the date page 13).

## Jurisprudence

**Inaptitude : il est important de solliciter le médecin du travail sur le reclassement mais ce n'est pas suffisant** Si les réponses apportées par le médecin du travail postérieurement au constat d'inaptitude, sur les possibilités éventuelles de reclassement du salarié déclaré inapte, concourent à la justification par l'employeur de l'impossibilité de remplir cette obligation, elles ne dispensent pas cet employeur de toute recherche de reclassement. *Editions législatives le 17/05/2018.*

- [Cass. soc., 3 mai 2018, n° 17-10.234](#)

**Accident du travail et cannabis** : Dans un arrêt du 27 mars 2018, la Cour de cassation précise que si la consommation de produits stupéfiants par le salarié, victime d'un accident, ne constitue pas l'élément déclencheur de l'accident en cause, alors l'employeur ne saurait l'invoquer pour s'exonérer de sa responsabilité pénale. *ISTNF, 18/05/2018*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)
- [Cass. crim., n° 17-80.950 du 27/03/2018.](#)

**Le CHSCT n'a pas à déterminer la cause du risque grave pour avoir droit à une expertise.**

Dans un arrêt d'espèce, la Cour de cassation estime qu'il suffit au CHSCT de faire état de plusieurs accidents du travail pour justifier une expertise pour risque grave. Il ne lui incombe pas de déterminer la cause ou l'origine de ces accidents comme l'imposait la cour d'appel. Cette décision s'applique aux expertises risque grave du CSE. *Editions législatives le 22/05/2018.*

- [Cass. soc., 9 mai. 2018, n° 17-10.852](#)

**Réponses du médecin du travail et recherches de reclassement** : Dans cet arrêt du 3 mai 2018, la Cour de cassation rappelle que si les réponses apportées par le médecin du travail postérieurement au constat d'inaptitude, sur les possibilités éventuelles de reclassement du salarié déclaré inapte, concourent à la justification par l'employeur de l'impossibilité de remplir cette obligation, elles ne dispensent pas pour autant cet employeur de toute recherche de reclassement. *ISTNF, 25/05/2018.*

- [Lire l'analyse de l'ISTNF](#)
- [Cass. soc., n° 17-10.234 du 3 mai 2018](#)

**Certificat médical et obligation de sécurité de résultat** : Dans cet arrêt du 5 avril 2018, la Cour de cassation rappelle qu'un certificat médical qui ne fait que reprendre les propos du salarié sur l'origine de l'affection médicalement constatée ne constitue pas une pièce probante à la démonstration d'un lien de causalité entre l'atteinte portée à l'état de santé d'un salarié et les agissements de son employeur. *Istnf, 14/05/2018.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF](#)
- [Cass. soc., n° 16-24.232 du 5 avril 2018](#)

## Recommandation

**Substitution des solvants chlorés lors des opérations de dégraissage dans le travail des métaux** : Cette recommandation concerne l'utilisation du trichloroéthylène (N°CAS : 79-01-6), du perchloroéthylène (N° CAS : 127-18-4) et du dichlorométhane (N° CAS 75-09-2) pour des opérations de dégraissage. Elle s'applique aux entreprises de l'activité du décolletage identifiées par le numéro de risque 284BI « *Découpage, Emboutissage – Sciage des métaux, graveurs-estampeurs – Décolletage* » dont l'activité principale est le décolletage. La recommandation R501 rappelle ainsi les principes de prévention s'appliquant non seulement au choix des produits et à la conception des machines, mais aussi à l'installation et à l'exploitation des machines de dégraissage. *Ameli/risques professionnels, avril 2018.*

- [Télécharger la recommandation R501.](#)

### **Maintien en emploi : déclaration du Coct renouvelant son engagement dans la prévention de la désinsertion professionnelle.**

Pour les partenaires sociaux du groupe permanent d'orientation du COCT, la prévention de la désinsertion professionnelle doit être une priorité partagée par l'ensemble des institutions de la santé au travail. Les partenaires sociaux réunis au sein du groupe permanent d'orientation (GPO) du COCT ont adopté à l'unanimité une déclaration relative à la prévention de la désinsertion professionnelle. Ils situent cette dernière comme un élément essentiel de la politique de santé au travail qu'ils promeuvent dans le cadre de l'application de troisième plan santé au travail, et appellent au dépassement des cloisonnements institutionnels pour faciliter le maintien en emploi des salariés.

Ministère du travail, 25/04/2018.

- [Lire le communiqué.](#)
- [Déclaration du GPO du 25 avril 2018 sur la prévention de la désinsertion professionnelle.](#)

### **Poitiers - Colloque prévention des risques liés à l'amiante :**

Interdit en France depuis 1997, l'amiante continue à présenter un risque pour la santé des personnes pouvant être exposées, à l'occasion de travaux de déconstruction, de rénovation et de maintenance. La Direccte Nouvelle-Aquitaine, la Carsat Centre Ouest, l'OPPBTP et l'ARS Nouvelle-Aquitaine organisent un colloque « Prévention des Risques liés à l'Amiante », pour les acteurs de terrain, le 26 juin 2018 à l'Université de Poitiers Campus Sciences. DIRECCTE NA, le 14/05/2018.

- [En savoir plus.](#)

**Priorité Prévention ?** Le 26 mars 2018, le premier ministre Edouard Philippe et la ministre de la santé Agnès Buzyn ont présenté le plan « Priorité Prévention ». Avec un budget de 400 millions d'euros sur 5 ans, c'est le premier axe de la stratégie nationale de santé 2018-2022. [ ]  
*En lien avec le Plan Prévention Santé Travail :*

Le PST 3 qui coure jusqu'en 2020 est fondé sur 3 axes : Prévention primaire et culture de prévention, QVT, Dialogue social. Dans ce cadre, les actions se multiplient dans les régions (par exemple [Limousin](#) et [PACA](#) ), avec la contribution des Comité régional d'orientation des conditions de travail et de la médecine du travail. La QVT, 15/05/2018.

- [Lire l'article.](#)

### **Les vêtements de travail, les chaussures de sécurité :**

Le port de vêtements de travail et chaussures de sécurité s'impose dans de nombreuses professions. Dès l'instant que l'employeur impose le port d'une tenue de travail, il doit en assurer l'entretien. Certains de ces vêtements de travail sont dits " haute visibilité", c'est à dire munis de bandes rétro réfléchissantes ou confectionnés avec des matériaux fluorescents. Mais ce sont des composants fragiles. Leur entretien doit respecter certaines règles sous réserve de perdre ces propriétés haute visibilité. *Atousanté le 18/05/2018.*

- [Lire l'article.](#)

### **Agents biologiques pathogènes :**

L'arrêté de juillet 2007 liste les mesures techniques de prévention, notamment de confinement, à mettre en œuvre dans les établissements où sont utilisés des agents biologiques pathogènes des groupes 2, 3 ou 4, à des fins de production. Un arrêté publié en décembre 2017 l'a modifié à propos des dispositions relatives aux mesures de confinement à mettre en œuvre dans les laboratoires où les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à des agents biologiques des groupes 3 et 4. *Atousanté le 21/05/2018.*

- [Lire l'article.](#)

### **Évaluation des expositions professionnelle : un levier pour la prévention :**

Dans un contexte où la réglementation sur la traçabilité des expositions professionnelles est d'actualité et nécessiterait des outils efficaces adaptés aux mutations de l'emploi et du travail, il est important de pouvoir disposer d'une vision globale de l'ensemble des expositions au travail, qu'elles soient liées à des agents physiques, chimiques, biologiques ou organisationnels. *BEH, n°12-13 du 22/05/2018.*

- [Télécharger le numéro.](#)

### **Pour un service territorial de prévention de la santé au travail :**

La prévention des risques professionnels, de la santé au travail doit résolument s'orienter vers les travailleurs. Cette affirmation paraît comme une lapalissade mais, à y regarder de plus près, nous sommes peut-être loin du compte. *Miroir social, le 22/05/2018.*

- [Lire l'article.](#)





**Asthme en lien avec le travail : asthme professionnel ou asthme exacerbé par le travail :** Environ 20% des asthmes ont une cause professionnelle. Les médecins quelle que soit leur spécialité qui assurent le suivi de patient asthmatique doivent toujours penser à demander si les symptômes sont moins marqués pendant les périodes non travaillées (week-end, vacances, etc) ... afin d'écartier un asthme en lien avec le travail. Dans le cas d'un asthme professionnel certaines mesures de prévention doivent être mises en œuvre avec la collaboration des médecins du travail. *Atousanté le 27/05/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Agir sur les comportements difficiles en milieu de travail : prévenir et intervenir.** Les organisations peuvent parfois être le lieu de problèmes relationnels où prennent place certains comportements inappropriés, allant de l'incivilité, au harcèlement ou même à la violence. Il est possible et même souhaitable de mettre en place des mesures afin de prévenir ces comportements ou, du moins, d'intervenir adéquatement si ces derniers sont observés ou rapportés. *Revue Gestion (Ca), le 29/05/2018.*

- [Lire l'article.](#)



**Valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel.** Évaluation des effets sur la santé et des méthodes de mesure des niveaux d'exposition sur le lieu de travail pour le formaldéhyde. ANSES, février 2018, 174 pages.

- [Consulter le document.](#)

**Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel** - Evaluation des méthodes de mesure de 27 substances listées par la directive européenne (UE) 2017/164. ANSES, avril 2018, 548 pages.

- [Consulter le document.](#)

**Infections nosocomiales : la bactérie Bacillus cereus peut aussi en être la cause.** Si Bacillus cereus est bien connue pour être à l'origine d'infections alimentaires, des chercheurs de l'Inra et de l'Anses, en collaboration avec les médecins de neuf hôpitaux en France dont ceux de l'AP-HP démontrent pour la première fois que cette bactérie est responsable de contaminations nosocomiales inter- et intra-hospitalières. Cette étude menée chez 39 patients entre 2008 et 2012 révèle également la présence dans l'environnement hospitalier de souches de B. cereus capables d'engendrer des infections parfois mortelles. Publiés dans PLOS ONE, ces résultats incitent à ne pas négliger ces infections dans les hôpitaux afin d'améliorer la prise en charge des patients. ANSES le 25/05/2018.

- [Lire le communiqué de presse.](#)

**Démographie médicale : quel accès aux médecins et aux infirmiers :** La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a publié le 3 mai 2018, deux études relatives à l'évolution de la démographie des professionnels de santé. La première porte sur les médecins, la seconde sur les infirmiers. La Drees propose en outre un outil pour accéder à des projections à l'horizon 2040 des effectifs de médecins. Vie publique le 14 05 2018.

- [Lire l'article.](#)

**La violence en milieu de travail :** La violence en milieu de travail peut prendre différentes formes (physique, sexuelle, verbale, psychologique). Elle peut se manifester entre personnes appartenant à une même organisation (collègues, supérieurs hiérarchiques, subordonnés), ou être commise à l'endroit d'un travailleur par une personne sans lien d'emploi avec l'organisation. Au Québec, en milieu de travail, le harcèlement psychologique est un phénomène beaucoup plus fréquent que la violence physique. IRSST, 30/05/2018. Tiré du rapport québécois sur la violence et la santé, 25 pages.

- [Télécharger le document.](#)

**Porter ou pas une ceinture lombaire ? : Des chercheurs s'intéressent aux effets psychologiques et biomécaniques.** Les douleurs au dos se classent au premier rang mondial des causes d'incapacité. On sait par ailleurs que le temps exerce une influence fondamentale dans le développement de la douleur persistante et de l'incapacité au travail. Au cours de la transition entre les phases aiguë et chronique de la lombalgie, les aspects psychosociaux prennent de plus en plus d'importance. Prévention au travail, mai 2018.

- [Lire l'article.](#)
- Pour en savoir plus : [Effets psychologiques et biomécaniques immédiats de deux catégories de ceintures lombaires chez des travailleurs en santé et des travailleurs avec maux de dos](#), R-997, 119 pages

**Risques professionnels : des RPS mieux diagnostiqués, des populations à risque négligées, selon une étude.** Progression sensible des diagnostics sur les risques psychosociaux (RPS), meilleure appropriation du document unique de prévention des risques professionnels (DU ou DUERP), mais aussi des difficultés à dédier une personne à la santé et sécurité au travail (SST), et une négligence persistante de la sécurité des intérimaires et sous-traitants : tels sont quelques-uns des enseignements tirés du 2ème baromètre de la SST publié par Prévisoft, le 24 mai dernier.

- [Lire l'article.](#)

## Sur le web

**L'asthme d'Antoine le boulanger :** Antoine, un jeune boulanger, découvre les risques professionnels qui peuvent être liés à son métier et dans ce cas il s'agit des allergies respiratoires liées aux poussières de farine. Cette vidéo dispense de manière ludique et imagée des conseils de prévention. *AG2R / Confédération Nationale de la boulangerie et de la pâtisserie.*

- [Lire la vidéo.](#)

**Ne travaillez pas dans une échelle** Campagne canadienne CNESST pour inciter les travailleurs et les employeurs à prendre tous les moyens pour prévenir les chutes de hauteur à partir d'une échelle sur leur lieu de travail. *IRSST, mai 2018.*

- [Aller sur le site.](#)
- [Télécharger l'affiche.](#)

**La semaine de la QVT c'est bientôt !** retrouvez tout le programme de la SQVT en France.

- [Aller sur le site](#)
- [Le programme en Nouvelle Aquitaine.](#)

**Lancement du nouvel outil électronique : commencez dès maintenant à évaluer et à gérer les risques des substances dangereuses.** Parmi les multiples ressources de la campagne « Lieux de travail sains » 2018-2019, l'outil électronique de l'EU-OSHA sur les substances dangereuses et les produits chimiques entend fournir aux entreprises les informations et les conseils dont elles ont besoin pour évaluer et gérer les dangers connexes pour la sécurité et la santé. *Agence européenne pour la sécurité et santé au travail le 22/05/2018.*

- [Découvrez l'outil électronique sur les substances dangereuses](#)
- [Consultez notre rubrique web sur les substances dangereuses](#)

## La boîte à outils

**Le grand quiz de la prévention :** Acteurs de la prévention, amiante, électricité, hygiène ... testez vos connaissances sur des aspects fondamentaux de la prévention ! *OPPBT, mai 2018.*

- [Faire le quiz](#)

**Que sont les Fiches de Données de Sécurité ou FDS ?** À quoi servent-elles ? Que contiennent-elles ? Comment les gérer ? Pour tout savoir consultez le nouveau livret édité par Présanse Paca Corse. *22/05/2018, 4 pages.*

- [Télécharger le document.](#)



## Nouveautés INRS

### Brochures :

- [ED 6297](#) : Dépliant "Mon métier : carreleur"
- [ED 6298](#) : La formation à la sécurité (annule et remplace ED 832)
- [ED 6304](#) : Maladie de Lyme et travail

### Nouvelles éditions (annulent et remplacent les éditions précédentes)

- [TJ 14](#) : Aide-Mémoire Juridique : Grossesse, maternité et travail

### Abandons :

- ED 830 : Fonderies d'aluminium
- ED 832 : Formation à la sécurité
- ED 5001 : Explosion et lieu de travail
- ED 5005 : Incendie et lieu de travail
- AK 466 : Défense de fumer
- AK 520 : Défense de fumer
- AD 531 : Cigarette catastrophe

### Dossiers web :

- [Robots collaboratifs](#)
- [Nouveaux embauchés](#)
- [Addictions](#)

## Congrès, colloques, conférences

[Compte-rendu de la journée organisée le 24 mars par la SMT](#) sur le thème : Harcèlement sexuel et travail. *Association Santé et travail, 29/05/2018.*

Compte rendu du séminaire de travail organisé par l'association santé et médecine du travail le 24/03/2018 : Invisibilité du harcèlement sexuel au travail. *Association SMT, mars 2018, 2 pages*

- [Télécharger le document.](#)

## Save the date !

**Colloque Substances dangereuses : les risques se dévoilent. « TPE/PME, ouvrons les yeux ! ».** Cette manifestation s'adresse aux employeurs et salariés des TPE PME, aux membres de « CHSCT » et DP, aux préventeurs en santé sécurité au travail qu'ils soient référents santé sécurité dans l'entreprise, IPRP externes, conseillers CARSAT ou OPPBTP, chargés de missions ARACT, services de santé au travail.

### Retrouvez lors de ce colloque à Limoges (87) :

- Le rappel des principaux enjeux réglementaires et sanitaires (évolutions réglementaires, retour sur la mission traçabilité des expositions professionnelles)
- Un point sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des entreprises et les partenaires mobilisables
- Des focus sur des filières ou secteurs d'activité
- Des tables rondes axées sur des retours d'expérience
- Des intervenants en prise directe avec les problématiques rencontrées par les TPE PME
- Des exemples concrets d'entreprises qui face à des problèmes santé sécurité ont trouvé des solutions adaptées et simples
- Un zoom sur les risques chimiques nouveaux ou émergents
- Des ateliers de démonstration Seirich/e-Lara »

Pour plus de renseignements : [www.nouvelle-aquitaine.directe.gouv.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.directe.gouv.fr)

## Flashback ...

New-York ne s'est pas bâti en un jour mais sans sécurité certainement ! Heureusement les choses ont changé. Le Sist Narbonne a réalisé un diaporama sur les conditions de travail dans le BTP dans les années 30 en général et en haut des buildings en particulier !

- [Consulter le diaporama.](#)